

MISE À JOUR SUR LES ACTIVITÉS DE LA FCI

Nouvelles des vice-présidents de la Fondation canadienne pour l'innovation

Juillet 2016

Sujets traités :

- Examen du soutien fédéral à la science fondamentale
- Bâtir un Canada inclusif et novateur : le programme d'innovation
- Concours 2017 du Fonds d'innovation : mise à jour
- Évaluation des articles comportant une contribution en nature d'un fournisseur
- Avis de paiements aux établissements : nouvelle fonctionnalité du Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF)
- Bientôt 20 ans... la FCI

Examen du soutien fédéral à la science fondamentale

La ministre des Sciences a récemment lancé l'[examen](#) du soutien fédéral à la science fondamentale. La ministre a réuni un groupe d'experts formé d'éminents chefs de file du milieu scientifique et présidé par Monsieur David Naylor, professeur de médecine et président émérite de la University of Toronto. Le [mandat](#) de ce panel consiste à examiner les lacunes de l'écosystème de financement canadien et à se pencher sur les mécanismes et les programmes utilisés ailleurs qui nous aideraient à combler ces lacunes. Cet examen posera des questions qui nous intéressent, en particulier celles qui portent sur le financement des installations et de l'équipement. Le 13 juillet dernier, nous avons rencontré les membres de ce groupe d'experts afin de leur exposer notre point de vue sur l'écosystème de financement canadien, ses lacunes et les occasions qu'il présente. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec toutes les parties prenantes de cet examen au cours des prochains mois.

Bâtir un Canada inclusif et novateur : le programme d'innovation

Le 14 juin dernier, le ministre Bains a présenté une [vision](#) pour faire du Canada un pôle mondial de l'innovation.

Cette vision repose sur six domaines d'action :

- Instaurer une société entrepreneuriale et créatrice
- Appuyer l'excellence scientifique à l'échelle mondiale
- Développer des grappes et des partenariats de calibre mondial
- Assurer la croissance des entreprises et accélérer la croissance propre
- Livrer concurrence dans un monde numérique
- Faciliter la conduite des affaires

Nous avons hâte de participer avec les parties prenantes à façonner cette vision, notamment parce que cette vision permet d'appuyer l'excellence scientifique à l'échelle mondiale, de développer des grappes et des partenariats de calibre mondial et de livrer concurrence dans un monde numérique.

Concours 2017 du Fonds d'innovation : mise à jour

Les établissements avaient jusqu'au 23 juin 2016 pour soumettre des avis d'intention (AI) à ce concours. Nous sommes heureux d'annoncer la réception de 392 avis d'intention de 67 établissements admissibles. Le financement demandé à la FCI se chiffre à près de 1,2 milliard de dollars.

Type d'établissement :

Établissement	Nombre d'AI (%)	Coûts totaux (\$) (%)	Montant demandé (\$) – FCI (%)	Moyen demandé moyen à la FCI (\$)
Grandes universités	322 (82 %)	2,91 G (89,1 %)	1,09 G (88,7 %)	3,4 M
Petites universités	62 (16 %)	283 M (8,7 %)	110 M (9 %)	1,8 M
Collèges et cégeps	4 (1 %)	15,1 M (0,5 %)	5,2 M (0,4 %)	1,3 M
Organismes de recherche à but non lucratif	4 (1 %)	59,6 M (1,8 %)	23,8 M (1,9 %)	6 M

Taille du projet :

Montant demandé (\$) – FCI	Nombre d'AI (%)	Montant demandé (\$) – FCI (%)				
Plus de 10 M	11 (2,8 %)	165,9 M (13,5 %)				
6 M – 10 M	25 (6,4 %)	195,8 M (15,9 %)		3 M – 4 M	43 (11 %)	151,9 M (12,4 %)
4 M – 6 M	73 (18,6 %)	357,7 M (29,1 %)		2 M – 3 M	56 (14,3 %)	137,1 M (11,2 %)
1 M – 4 M	208 (53,1 %)	459,7 M (37,4 %)		1 M – 2 M	109 (27,8 %)	170,6 M (13,9 %)
Moins de 1 M	75 (19,1%)	50,7 M (4,1 %)				

Afin d'encourager la collaboration entre les établissements, la FCI a affiché sur son [site Web](#) la liste des avis d'intention soumis à ce concours. Par cette liste, nous voulons inciter les établissements ayant des propositions similaires à envisager des collaborations, en vue de garantir une utilisation efficace de l'infrastructure. Pour y arriver, nous pourrions aussi soulever certains chevauchements ou certaines synergies entre établissements dans les prochaines semaines. Au même moment, nous vous informerons des projets complexes qui pourraient nécessiter des rencontres entre les membres de comités d'experts et les représentants des établissements.

Enfin, la FCI a affiché les [Lignes directrices à l'intention des membres des comités d'experts](#) sur son site Web.

Évaluation des articles comportant une contribution en nature d'un fournisseur

Il y a quelques années, nous avons revu nos lignes directrices sur l'évaluation des articles comportant une contribution en nature en raison de certaines difficultés liées aux remises consenties par les fournisseurs. À la suite de vastes consultations menées auprès de la communauté, nous avons décidé, à l'époque, de ne pas imposer de limite sur les remises; il s'agissait d'un des scénarios envisagés pour réduire le risque associé à l'évaluation. Ainsi, nous avons plutôt décidé de simplifier les lignes directrices pour mettre l'accent sur le principe clé de la juste valeur marchande de tels articles. Nous avons également mis en place des pratiques pour garantir l'intégrité du processus d'approvisionnement et de l'information transmise par les fournisseurs, ce qui exige un degré de diligence plus élevé pour les contributions en nature. Il incombe aux établissements d'être prudents et de tenir compte du risque de surestimation. Ils doivent faire en sorte que les contributions en nature déclarées à la FCI soient réelles et bien évaluées.

Au cours des dernières années, nous avons suivi de près la situation. Les visites d'examen menées dans les établissements nous indiquent que malgré les progrès réalisés en ce sens, plusieurs établissements n'ont pas encore adopté pleinement les lignes directrices révisées.

Nous sommes préoccupés que :

Certains établissements continuent d'exiger une contribution en nature obligatoire de 20 pour cent des fournisseurs. Cette demande prend parfois la forme d'une sollicitation directe (demande d'un pourcentage obligatoire) dans les documents d'appel d'offres. L'établissement peut demander une contribution en nature aux fournisseurs, sans toutefois en préciser le montant ou le pourcentage exact, puisque la contribution est volontaire. L'information transmise aux fournisseurs omet aussi parfois certains renseignements essentiels.

Nous invitons les établissements à consulter le document [Articles comportant des contributions en nature de fournisseurs](#) affiché sur notre site Web afin d'obtenir des exemples de documents de communication avec les fournisseurs. Ils y trouveront des renseignements généraux sur la FCI et de l'information importante sur les contributions en nature (les définitions du caractère volontaire des contributions en nature, de la contribution en nature admissible et des différents éléments du prix). Il présente également des exemples de confirmation des éléments du prix pouvant servir de modèles. Les établissements peuvent joindre ce matériel aux demandes de propositions.

- Certains établissements ne tiennent pas compte de toutes les sources d'information facilement accessibles lors de l'établissement de la juste valeur marchande de tels articles, ou ne les documentent pas. Ces sources d'information peuvent comprendre notamment les autres soumissions reçues, un montant en espèces payé pour un article qui ne fait pas partie d'un projet financé par la FCI et l'expérience acquise sur la structure de remises d'un fournisseur. Selon les lignes directrices révisées, toutes les sources d'information facilement accessibles doivent être prises en compte, et ce, peu importe la valeur monétaire de l'achat. De nombreux établissements continuent de tenir compte uniquement de l'information reçue des autres soumissionnaires, et quelques-uns se fient entièrement à la valeur confirmée par le fournisseur retenu, ce qui n'est pas suffisant.

Les établissements doivent faire en sorte que leurs pratiques soient conformes aux lignes directrices révisées et de documenter, dans l'évaluation de la juste valeur marchande, toutes les sources d'information prises en compte. Pour en savoir plus sur ce sujet, ils peuvent consulter le [Guide des politiques et des programmes de la FCI](#), à la section 6.5.2 – *Évaluation des articles comportant des contributions en nature et documentation requise*. Le document [Exemples d'évaluations acceptables des soumissions](#) se trouve également sur notre site Web.

Nous continuerons de suivre cette situation au cours de la prochaine année. Nous pourrions mettre en œuvre des mesures additionnelles si les préoccupations décrites ci haut persistent.

Nous avons également relevé que certains établissements utilisaient des soumissions de vente révisées ayant servi pour d'autres consommateurs pour justifier la juste valeur marchande d'articles comportant des contributions en nature (des soumissions liées à des ventes conclues avec d'autres acheteurs que lui avaient transmises le fournisseur, dans lesquelles des renseignements, tel le nom de l'acheteur, avaient été masqués afin de conserver l'anonymat). L'utilisation de ces soumissions révisées empêche l'établissement ou la FCI de confirmer la transaction. Cette pratique doit donc être évitée dans la mesure du possible.

S'il n'existe aucune autre façon de justifier les prix, la FCI autorisera l'utilisation de soumissions révisées seulement si le fournisseur accepte de montrer à la FCI (ou à un auditeur externe au service de la FCI) la soumission originale non révisée et la facture qui s'y rattache dans l'éventualité d'un audit. Nous devons aussi pouvoir confirmer la vente et le prix de vente auprès de l'acheteur, sans quoi la FCI ne pourra pas accepter de soumissions révisées comme pièces justificatives. Ainsi, les établissements doivent s'assurer au préalable que le fournisseur sera en mesure de fournir les documents requis pour procéder à un audit.

Avis de paiements aux établissements : nouvelle fonctionnalité du SGCF

Dans un souci d'efficacité accrue, nous automatisons les avis de paiements. Jusqu'ici, le personnel de la FCI envoyait un courriel au personnel concerné des établissements lorsqu'une contribution était versée. Or, à compter d'août 2016, les avis de paiements seront produits automatiquement à partir du SGCF et transmis par courriel à l'agent de liaison et à l'administrateur du compte de la FCI. Ces derniers seront chargés de transmettre cette information à toute autre personne de l'établissement qui doit être informée du versement. Il est aussi possible d'autoriser ces personnes à visualiser les renseignements liés au paiement directement dans le SGCF. Vous pouvez également utiliser une fonctionnalité de votre application de messagerie qui permet le transfert automatique de ces courriels. Veuillez aviser toute personne de votre établissement concernée par ce changement.

Bientôt 20 ans... la FCI

Nous sommes fébriles à l'approche du début des célébrations soulignant notre 20^e anniversaire, en septembre prochain. Les festivités prendront leur envol par une campagne sur des personnes touchées par la recherche rendue possible par l'infrastructure financée par la FCI. Des histoires reflétant le slogan de notre campagne, « La recherche au service de *ma* collectivité », seront mises en vedette sur notre nouveau site Web, innovation.ca (en ligne à la fin septembre) et dans diverses autres activités promotionnelles.

En prévision de cet anniversaire, nous avons collaboré avec plusieurs établissements de partout au pays au cours des derniers mois afin de rédiger des histoires qui illustrent notre slogan. Nous aimerions cependant inviter tous les établissements à soutenir notre campagne

sur les médias sociaux en partageant leurs histoires qui témoignent de l'incidence des projets de recherche financés par la FCI sur les gens de leur collectivité. Ils n'ont qu'à créer un lien menant à leurs histoires existantes déjà en ligne – articles, images ou multimédia – et à y ajouter le mot clic de notre campagne **#FCI20ans**. N'hésitez pas à communiquer par courriel avec [Pierre Normand](#), vice-président, Relations extérieures et communication, ou avec [Elizabeth Shilts](#), directrice des Communications, pour toute question sur la manière de célébrer avec nous.